

Le conseil municipal
vous présente l'avancement
du projet d'aménagement de

LA RUE NATIONALE

POURQUOI CE PROJET?

Pour répondre à différentes
problématiques :

- voirie et trottoirs extrêmement dégradés voire dangereux ;
- limitation de vitesse non respectée ;
- impératif sanitaire : présence de HAP* toxiques ;
- inclusion : absence d'aménagement de quais de bus et trottoirs PMR**;
- sécuriser la circulation des piétons et des véhicules sortants des maisons;
- stationnements peu lisibles.

* Hydrocarbures présents dans les enrobés

** Personne à Mobilité Réduite

Projet porté par la Commune avec le support technique du bureau d'études Mosaïc, Mme Gauthier, Mr Vautier et Mr Jean et en coopération avec

- le Département, *l'Agence Routière Départementale de Falaise, Mr Matéo*
- la Région, *Mme Tilly*
- l'Etat, *la Préfecture, Mr Gâté*
- l'Europe, *l'Agence de l'eau, Mr Aubertin*

UN PROJET COMPLEXE

- **Cadre réglementaire :**
 - Les trottoirs appartiennent à l'espace public : circulation, sécurité, accessibilité, domaine sanitaire, préservation de l'environnement, entretien de la végétation, etc, sont d'intérêt général et de la responsabilité de la Commune ;
 - L'entretien de la voirie dépend de la compétence de la Communauté de Communes.
- **Obligation par l'Agence Routière Départementale :**
 - de respecter les nouvelles normes désormais en vigueur pour la largeur de voirie : 5.5m pour les routes communales et 6m pour les routes départementales ;
 - de sécuriser la route par la mise en place de 3 plateaux de ralentissement.
- **Contraintes techniques :**
 - emplacement des réseaux (côté impair de la rue) ;
 - ruissellement important des eaux de pluies accentué par la pente forte ;
 - nombreuses entrées d'habitation (158 au total) ;
 - circulation des piétons (largeur de trottoir, passage piéton, accessibilité PMR, ...);
 - accès nécessaire aux équipements techniques (transformateurs électriques...);
 - sécurité et visibilité routière ;
 - évolution des normes de sécurité concernant les arrêts de bus.
- **Contrôle et validation** par la chambre de l'agriculture, l'agence de l'eau, l'ARD, la Région, le SDEC, le Département.
- **Exigences fortes des organismes publics** pour obtenir les différentes subventions et rendre le projet accessible financièrement à la Commune.

AVEC DES ENJEUX MULTIPLES

- haute qualité environnementale : désimperméabilisation et végétalisation ;
- rendre tous les types de circulation inclusifs et agréables : piéton, cyclable, routier, bus, agricole... ;
- financement sans augmentation des impôts, grâce aux opportunités actuelles d'aides financières publiques sur les projets engagés liés à la désimperméabilisation, le cyclable, les aménagements PMR ;
- sécurisation et mise aux normes des points d'arrêt routier (bus) ;
- amélioration du cadre de vie ;
- valorisation du patrimoine.

ORGANISATION DES STATIONNEMENTS

- Création
 - de stationnements vélos près des commerces et des abris voyageurs ;
 - de deux emplacements poids lourds à l'entrée nord ;
 - de deux places de stationnement PMR devant la mairie et l'église ;
 - d'arrêts minutes devant les commerces et les services publics.
- Optimisation et répartition homogène pour une augmentation de 96 à 120 places de parking :
 - Entre la rue du Bosq et la rue de Verdun : **44 emplacements** sont prévus pour 14 à 29 véhicules observés en stationnement* ;
 - Entre la rue de Verdun et l'église : **45 emplacements** pour 20 véhicules observés* .
- Priorisation des stationnements pour les habitants qui n'ont pas d'accès à leur terrain pour se stationner et faciliter l'accès au domaine privé pour se stationner chez soi ;

* une campagne de comptage des véhicules stationnés dans la commune de 6h30 à 00h00 du lundi au dimanche en périodes scolaires et hors scolaires a été effectuée (70 relevés).

FAVORISATION DES DEPLACEMENTS DOUX

Ce projet s'inscrit dans le cadre inter-communal, départemental, régional et européen grâce à :

- une piste cyclable de l'entrée nord à l'église, 300m environ ;
- une route partagée entre cyclistes et automobilistes entre l'église et la rue du Bosq. La piste cyclable sur les trottoirs n'a pas été retenue pour des raisons de sécurité liées aux nombres importants d'entrées de maisons ;
- une voie verte, espace partagé entre piétons et cyclistes entre la rue du Bosq et l'impasse de la Bichotte, 300m environ.

ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT

- l'aménagement de noues et de stationnements drainants permet de réduire le ruissellement des eaux de pluie, amplifié par la pente de la route dans le bas de Saint Laurent de Condel et ainsi de réduire le risque de nouvelles inondations ;
- le ruissellement des eaux de pluie, très polluantes, dans les noues ou zones drainantes réduit leur coût du traitement et s'inscrit dans un projet plus écologique ;
- les noues seront plantées de végétation qui ne nécessite qu'une taille par an ;
- la végétation sera adaptée et permettra à chacun une visibilité pour entrer et sortir de chez lui ;
- la végétalisation des pieds de mur étant sur l'espace public est du ressort de la Commune. Dans la mesure des possibilités et du respect des normes PMR, ce petit espace de plantation pourra être intégré au projet d'aménagement sur la demande des habitants. Le choix des matériaux, des végétaux et l'entretien seront de la responsabilité de la Commune ;
- la désimperméabilisation des surfaces est un enjeu important qui est soutenu financièrement par l'Agence de l'eau, le Département, l'Europe de manière conséquente.

ETRE INCLUSIF

Des aménagements adaptés à un plus grand nombre (famille, personne à mobilité réduite) par l'aménagement des trottoirs et des quais PMR.

FINANCEMENT*

Dépenses prévisionnelles	-1 514 000 €
Etudes:	-59 000 €
Dépenses de travaux:	-1 455 000 €
Recettes prévisionnelles	1 514 000 €
Subventions publiques	1 211 000 €
Aides publiques / DETR:	648 000 €
Aides publiques / APCR+:	300 000 €
Aides publiques / Agence de l'eau:	98 000 €
Aides publiques / Région:	45 000 €
Aides publiques / Amende de police:	120 000 €
Part communale:	303 000 €

Grâce aux enjeux portés dans notre projet (qualité environnementale, cyclable, inclusion, sécurisation, aménagement de bourg), **80% du projet** est financé par différents organismes publics tels que le Département, la Région, la Préfecture et l'Agence de l'eau.

Le reste à charge de la Commune

(303 000€) sera financé par un emprunt sur 20 ans sur le budget de fonctionnement et n'aura aucun impact sur les impôts fonciers.

**Ces données chiffrées sont estimatives, seul l'appel d'offres permettra d'avoir le coût définitif concernant les recettes. La Commune est en attente des notifications des subventions.*

AGENDA

- avril 2020 : objectif du nouveau mandat pour l'ensemble du Conseil municipal ;
- juin 2020 : plan topographique de la route nationale ;
- septembre 2020 à février 2021 : travail avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- décembre 2020-février 2021 : recrutement du bureau d'études ;
- mai 2021: première ébauche de la traversée de bourg ;
- juin 2021: en lien avec l'enfouissement des réseaux, choix des nouveaux candélabres
- septembre 2021 : étude des réseaux pluviaux et des réseaux assainissements ;
- janvier 2022 : étude des HAP et hydrocarbures ;
- avril 2022 : réunion publique , présentation du projet ;
- mai, juin, juillet 2022 : cahier de doléances et prise en compte des doléances ;
- juillet 2022 : préparation de l'avant-projet ;
- juillet à décembre 2022 : modifications du projet ;
- septembre 2022 à février 2023 : préparation des demandes de subventions ;
- 2ème trimestre 2023 :
 - attente des notifications de subventions,
 - lancement de l'appel d'offres, demande de financement,
 - ouverture des plis de l'appel d'offres.
- en fonction de l'entreprise retenue, l'équipe municipale communiquera et organisera une réunion publique détaillant l'agenda et le déroulement des travaux.

Les travaux se feront obligatoirement en 3 phases car le Département a d'ores et déjà intégré le financement de nos travaux à son budget de 2023 à 2025.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

- Les plans du projet sont disponibles en mairie.
- Trois permanences sont organisées les mardi 14, 21 et 28 mars de 17 h30 à 20h00 à la mairie pour répondre à vos questions.
- Tous les compte-rendus des réunions du conseil municipal sont disponibles sur le site www.saintlaurentdecondel.fr